

Logement social : mais « qu'est-ce qu'un million de dinars ? »

- Actualité politique nationale -

Date de mise en ligne : mardi 20 octobre 2015

Description :

En réponse à la question d'un journaliste sur la décision d'élever de cinq cent mille à un million de dinars le montant de la deuxième tranche à verser par les bénéficiaires du logement LPP, et qui a mis en détresse une grande majorité d'entre eux, le ministre de l'Habitat a déclaré que « *l'Etat ne fait pas de social avec eux* ».

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

R.E-F.

En réponse à la question d'un journaliste sur la décision d'élever de cinq cent mille à un million de dinars le montant de la deuxième tranche à verser par les bénéficiaires du logement LPP, et qui a mis en détresse une grande majorité d'entre eux, le ministre de l'Habitat a déclaré que « *l'Etat ne fait pas de social avec eux* ».

Un de ses collaborateurs, qui a annoncé en premier l'information aux journalistes étonnés par ce revirement, a appuyé cette déclaration par cette réaction hautaine et scandaleuse : « *qu'est-ce qu'un million de dinars ?* ».

Il ne sait pas que ces bénéficiaires ont dû, dans leur majorité, contracter des dettes ou vendre une partie de leur biens et bijoux pour verser la première tranche de 500 000 DA. Il se trompe. Il les a certainement confondus avec les propriétaires de villas ou d'autres appartements acquis dans d'autres programmes grâce à leur relations dans les rouages qui ont la mainmise sur les attributions de logements. Il ne sait pas non plus que ces pauvres bénéficiaires sont, dans leur grande majorité, de simples cadres, de jeunes couples, qui habitent des logements loués parfois par ceux qui les ont acquis grâce à leurs relations, des logements distribués dans plusieurs programmes.

Combien de logements sociaux attribués à ce type de personnes et qui sont toujours inhabités, revendus ou bien loués au prix fort à ceux qui attendent depuis des dizaines d'années de bénéficier d'un logement ? Ils se comptent par centaines de milliers. Cette attitude méprisante vis-à-vis du peuple est constatée chez d'autres représentants de l'Etat. Le Wali de Msila, nouvellement installé, n'a pas craint de dérapier :

« *Celui qui veut s'immoler, qu'il s'immole ! Celui qui veut se pendre, qu'il se pendre !* »

Telle fut sa réponse à la question d'un journaliste sur la façon dont il comptait régler les revendications exprimées par la population.

Il n'a pas été rappelé à l'ordre. Non sanctionné et contraire aux affirmations de Sellal sur l'affiliation de l'Etat Algérie au « *caractère démocratique et social* » inscrit dans la Proclamation du 1er Novembre 1954, ce type de comportement révèle, on ne peut plus clairement, ce que pense réellement le pouvoir actuel des masses populaires. Seuls les intérêts de la classe bourgeoise qu'il représente sont prioritaires. La politique du logement l'exprime de manière forte. Il a commencé par offrir des terrains à des soi-disant promoteurs pour construire des logements dont certains se sont évaporés dès qu'ils ont empoché l'argent de leurs clients. Puis il a concocté une série de programmes de constructions LAP, LSP, LPP, AADL, attribués selon des critères qui favorisent, avant tout, les amis et les proches qui proposeront des appartements à la location et à la vente, à des prix prohibitifs, aux pauvres citoyens qui n'ont pas la chance de répondre à ces critères d'attribution. Cette politique écarte l'ensemble des travailleurs, petits paysans, petits commerçants, des fonctionnaires et de leurs progénitures de l'espoir d'avoir un jour un logement.

R.E-F.